



Milly la Forêt, le 27 septembre 2022

Fermeture temporaire du centre aquatique Alain Bernard

Les utilisateurs français d'énergie (particuliers, entreprises, collectivités locales) sont en train de subir de plein fouet l'impact des hausses du coût de l'énergie et l'arrivée des dernières factures permet de mesurer l'étendue du problème catastrophique.

Ce phénomène est particulièrement dramatique pour les collectivités locales qui ne peuvent pas bénéficier de tarifs régulés. A titre d'illustration, les dernières cotations des fournisseurs d'énergie à la CC2V indiquent pour cet hiver une multiplication par 4 du coût de l'électricité aux heures creuses et par 15 aux heures pleines...

Dans ces conditions, des mesures d'économies à court terme permettent en partie de contenir le surcoût (restriction des plages horaires des éclairages publics, réduction des températures des bâtiments publics, mise en place d'équipement de régulation et de suivi ...) mais ces mesures sont hélas quasiment inopérantes pour les piscines publiques. Il n'est en effet pas possible de réduire drastiquement la température de l'eau ou d'arrêter de chauffer 1 jour ou 2 par semaine, ou même de réduire les horaires d'ouverture, le gain est trop marginal.

Dans le cas du Bassin Aquatique des 2 Vallées, l'impact de la situation actuelle du marché de l'énergie correspondrait à un surcoût supplémentaire d'environ 10€ par entrée ou, s'il était pris en charge par la collectivité, à l'équivalent de plus d'un million d'euros par an soit environ 60€ par habitant à l'échelle de nos 15 villages.

Bien évidemment ces chiffres ne sont supportables ni par les habitants - ni par la collectivité, pas plus qu'ils ne le sont pour les autres acteurs économiques, chacun dans leur domaine de compétence. Tous les utilisateurs sont en effet en ce moment victimes d'un système de fixation des prix aberrant puisqu'il oblige les utilisateurs à supporter le coût le plus élevé de l'approvisionnement en électricité et non pas le coût moyen réel.

C'est pourquoi dans ces conditions, et en toute responsabilité, le Président et les Maires des communes de la CC2V ont dû hélas, prendre la difficile décision de suspendre temporairement l'ouverture de la piscine communautaire pour la mettre en mode d'hivernage en attendant que les coûts de l'énergie reviennent à des niveaux acceptables pour les utilisateurs, les habitants et le reste à charge de notre collectivité.

Il faut espérer que cette interruption sera la plus brève possible et que les pouvoirs publics prendront rapidement les mesures de régulation qui s'imposent notamment au titre d'un bouclier énergétique qui n'existe pas pour les collectivités locales.

Enfin, des consignes sont passées à Vert Marine pour rembourser les abonnements et Pass auprès des familles qui le souhaiteraient.